

## INSCRIPTIONS À LA MATERNELLE DE SAINT MAGNE POUR LA RENTRÉE 2019-2020

### Les admissions se font sur rendez-vous à l'école les :

Mardi 12 mars 2019 de 9H00 à 16H00  
Jeudi 14 mars 2019 de 16H45 à 18H00  
Mardi 19 mars 2019 de 9H00 à 14H00  
Mardi 26 mars 2019 de 9H00 à 16H00  
Mardi 2 avril 2019 de 9H00 à 16H00

**Merci de téléphoner au : 05. 56. 88. 53. 76 (laissez un message sur le répondeur avec vos coordonnées)**

**ATTENTION : avant de prendre rendez-vous à l'école, vous devez vous rendre à la mairie de Saint Magne pour réaliser l'inscription administrative de votre enfant.**

Les enfants concernés sont les enfants qui seront scolarisés pour la première fois à l'école de Saint Magne dont l'**année de naissance est 2016**.

### DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION :

- certificat d'inscription délivré par Madame le Maire
- une fiche d'état civil ou la photocopie du livret de famille
- la photocopie du carnet de santé (page des vaccinations obligatoires)

**Pour l'inscription d'enfants venant d'une autre école**, il faudra fournir un certificat de radiation mentionnant la date de sa radiation et le niveau dans lequel il doit être inscrit, ainsi que son livret scolaire.

**Pour les éventuelles Toutes Petites Sections (enfants nés en 2017, et qui auront 2 ans révolus au 01/09/2019)**, ils seront placés sur liste d'attente et ne seront informés de leur admission définitive que fin juin, voire début septembre (en fonction des places disponibles). Un certificat d'aptitude à la vie collective leur est demandé.

Christine Lafforgue  
Directrice du Groupe Scolaire Les Callunes